

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 FEVRIER 2017

Absent excusé : BLAISE Alain

Date d'envoi de la convocation : 20 février 2017

Adoption du procès verbal de la séance du 27 janvier 2017, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI au 15.02.2017

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 70 dont 49 hommes et 21 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 51 ($\approx 73\%$).

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

SITUATION DE LA TRESORERIE

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} février 2017, un solde créditeur de 1 677 970,68 €.

POINT 1 : VOTE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE - RECTIFICATIF

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach a voté le 08 décembre 2016, les montants de la dotation de solidarité qui seront versés par douzième aux communes membres.

La dotation de solidarité pour Betting s'élève à 24 287,13 € (26 610,67 € en 2016) est non pas 30 832,40 € comme indiqué dans la délibération du 27 janvier 2017.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les tableaux de répartition et de versement de la dotation de solidarité 2017.

POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2016

Compte de gestion

Les résultats de ce compte concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable de la commune.

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2016, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Schouller Dominique, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement – excédent de 146 945,20 €

Section d'investissement – excédent de 8 628,52 €

Excédent de l'exercice : 155 573,72 €

POINT 3 : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2016

Le compte administratif de l'exercice 2016 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

Section de fonctionnement - excédent de clôture : 1 385 016,55 €

Section d'investissement - excédent de clôture : 438 740,68 €

Compte tenu de l'excédent de la section d'investissement de 438 740,68 € TTC et des restes à réaliser de 1 311 016,37 €, le besoin de financement complémentaire de la section d'investissement s'élève à 872 275,69 €, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de 1 385 016,55 € comme suit :

512 740,86 € en section de fonctionnement au compte R 002,

872 275,69 € en section d'investissement au compte 1068.

POINT 4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET LOTISSEMENT – Exercice 2016

Compte de gestion

Les résultats de ce compte concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable de la commune.

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2016, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Schouller Dominique, 1^{er} adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement – déficit de 123 841,99 €

Section d'investissement – aucune opération

Déficit de l'exercice : 123 841,99 €

Les résultats de clôture sont de :

Section de fonctionnement – déficit de : 90 982,05 €

Section d'investissement – aucune opération

Déficit de clôture : 90 982,05 €

POINT 5 : PRET D'UN TERRAIN COMMUNAL AU SYNDICAT ARBORICOLE ET HORTICOLE - RECTIFICATIF

Par délibération du 27 janvier 2017, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer un acte de prêt à usage en faveur du Syndicat Arboricole et Horticole de Betting.

Les frais de notaire sont pris en charge par le Syndicat Arboricole et Horticole et non par la commune comme indiqué dans la délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette modification de la délibération.

POINT 6 : ACQUISITION DE TERRAINS DU PLATEAU SPORTIF DE L'ECOLE

Le plateau sportif de l'école réalisé dans les années 80, a été construit en partie sur deux parcelles appartenant aux consorts Muller/Trunkwald. Les parcelles concernées sont cadastrées, section 05 parcelle 332 (1 a 38) et parcelle 335 (1 a 60).

Madame Bellezza Tempa Lucie née Trunkwald, devenue propriétaire de ces deux parcelles, propose de céder l'ensemble de ces terrains à la commune au prix de 4 700 €.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte l'offre de Madame Bellezza Tempa Lucie,
- autorise le Maire à signer l'acte et
- décide de prendre en charge les frais de notaire.

POINT 7 : TRAVAUX COMMUNAUX

Route de Betting

En accord avec la Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est), une clôture a été installée à l'entrée de la route de Betting, sous le pont de l'autoroute. Ces travaux ont été réalisés par la DIR Est. Le coût des travaux a été pris en charge pour moitié par la commune, soit 2 497,80 € TTC et l'autre moitié par la DIR Est.

POINT 8 : DEMANDES DE SUBVENTION

Subvention pour voyages scolaires

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe une participation de 70 €, versée en une seule fois pour les voyages scolaires de 3 jours et plus. Chaque élève peut jusqu'à l'âge de 17 ans (date anniversaire) bénéficier de cette subvention, une fois durant sa scolarité.

Prévention routière

Le comité départemental de la Moselle sollicite une subvention pour poursuivre la lutte contre l'insécurité routière. Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 50 €.

Croix Rouge

La délégation locale de Saint Avold qui vient en aide aux personnes en situation de précarité sollicite une subvention pour poursuivre ses activités sociales (accueil, écoute, distributions alimentaires, aides financières...). Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention de 50 €.